



Délibération n°2024-138

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1^{er} octobre 2024)**

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION DE TERRITOIRE AVEC
PRESENCE MEDICALE 64

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil Communautaire a approuvé les termes d'une convention de partenariat avec le dispositif départemental Présence médicale 64 coanimé par l'Agence Régionale de Santé et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il est proposé une nouvelle convention qui a pour objet de réasseoir la coopération entre Présence médicale 64 et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, de définir les modalités de ce partenariat renouvelé fondé sur l'intelligence territoriale et de traduire les objectifs et engagements réciproques auxquels chacune de ses parties s'engagent.

Sa finalité est de favoriser l'accès aux soins de premiers recours, au service de la population, dans le périmètre attribué au dispositif Présence médicale 64 : le renouvellement de la démographie médicale des médecins généralistes dans le territoire des Pyrénées-Atlantiques.

Ses objectifs, communs à l'ensemble des intercommunalités partenaires, sont de :

- Co-construire une politique d'accueil commune, harmonisée à l'échelle du département, dans le respect des prérogatives et des spécificités de chaque territoire ;
- Créer une synergie entre les actions de « Présence médicale 64 » PM64 et celles des intercommunalités en matière d'accueil des médecins généralistes et des internes sur les territoires
- Promouvoir une politique volontariste en la matière, chaque territoire agissant selon ses compétences, ses moyens, et ses possibilités

Afin de conduire cette stratégie d'accueil territoriale commune des internes et médecins généralistes, les intercommunalités jouent un rôle essentiel de relais, d'appui et de représentation du dispositif Présence médicale 64 dans leur territoire et dans le cadre de leurs compétences.

Dans ce contexte, Présence Médicale 64 et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau s'engagent à travailler ensemble, pour le territoire, autour de six axes :

1. La réalisation de prospective sur la démographie médicale
2. La recherche de nouveaux médecins généralistes
3. L'accueil et la facilitation à l'installation des internes et médecins généralistes
4. Le concours à l'interconnaissance entre les acteurs sur les pratiques et dispositifs en place et le travail vers une harmonisation des pratiques
5. La mutualisation des moyens, des actions et des données
6. La promotion de la non-concurrence entre les territoires.

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

ADOPTE le présent rapport ;

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat dans le cadre du dispositif Présence médicale dans le territoire de la Vallée d'Ossau, ci-jointe ;

AUTORISE le Président à signer cette convention.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

